

min de fer jusqu'à Vancouver? Je suis d'avis que les chemins de fer devraient nous accorder une réduction, au moins jusqu'à 25c.

Je suis prêt à admettre que la distance comporte un désavantage en ce qui touche au tarif du transport par chemin de fer, mais il existe un autre sujet que je voudrais aborder pour en saisir la Chambre. Je ne crois pas que le ministre y puisse quoi que ce soit. Mais antérieurement à la fin d'octobre dernier les automobiles s'expédiaient dans notre province au tarif uniforme de \$120 par voiture, ce que nous considérons, et que les honorables députés en général considéreraient, je crois, un tarif plutôt élevé. Plus tard, voici que, tel un coup de foudre, un nouveau tarif entra en vigueur le 1er novembre—établissant un taux de \$4.87 le 100 livres. Ce qui veut dire que pour les véhicules plus légers, pesant 2,900 livres, le taux est augmenté de \$120 à \$141.23; pour un véhicule pesant 3,300 livres, les frais antérieurs s'élevant à \$120 ont été porté à \$160.71; pour un véhicule d'environ 3,500 livres pesant, un superbe véhicule que chacun voudrait posséder, le tarif, qui était de \$120, est maintenant de \$170.45. Pour les camions, le tarif uniforme s'appliquait, soit \$120. Un nouveau taux entra en vigueur, fixé à \$4.12 par 100 livres. Ainsi, un camior de 4,400 livres voit porter ses frais de transport de \$120 à \$181.28, soit une augmentation de 50 p. 100 du tarif. Les frais de transport pour un camion pesant 3,700 livres sont augmentés de \$120 à \$152.44. Ces montants ne comprennent pas les frais d'arrivée et de chargement, qui sont en plus. Ceci fait qu'un grand nombre de gens viennent dans l'Est et s'y font livrer leurs automobiles, pour les conduire eux-mêmes chez eux. Quelques sociétés ont même entamé des pourparlers en vue de faire venir les automobiles à Vancouver par voie du canal de Panama.

J'ai tenté de soumettre certaines questions au Gouvernement sans avoir retenu trop longtemps, j'espère, l'attention de la Chambre. Le ministre des Finances n'était pas à son siège quand j'ai parlé de l'impôt, mais je sais qu'il consultera le hansard et accordera une sérieuse attention à la question.

L'hon. M. DUNNING: Je le ferai volontiers.

M. J. A. GLEN (Marquette): Attendu que je suis probablement le dernier député à prendre la parole avant le vote, j'ai l'intention d'être le plus bref possible et de ne pas abuser du temps que le règlement m'accorde.

Le discours du trône ouvre naturellement à la pensée maints horizons. Sans m'attarder à trop de points, je ferai remarquer que jamais, à ma connaissance, un débat sur l'Adresse n'a porté un aussi grand nombre

de ministres, si tôt dans la session, à plaider la cause de leurs départements respectifs. J'ajouterai que la haute tenue de leurs exposés m'a plu et enchanté. Leur éloquence a dû influencer sur la qualité des autres discours car les honorables députés qui ont pris part à la discussion ont parlé d'une manière excellente. Le présent débat ne le cède en rien aux débats antérieurs sur l'Adresse, et reste dans l'esprit des plus saines traditions de la Chambre. Je sais que la plupart des ministres qui ont pris part à ce débat y ont été entraînés par le discours si hautement provocateur du très honorable chef de l'opposition (M. Bennett). Il a porté de rudes coups, et il en a lui-même reçu, je crois. Mais il semble ne s'en porter que mieux.

Il est bien entendu que dans une Chambre constituée comme l'est celle-ci, où se rencontrent des représentants de toutes les parties du Canada et d'opinions différentes et opposées, il doit exister, de toute nécessité des divergences d'opinions, mais quand, l'autre jour, mon honorable ami de Winnipeg-Nord (M. Heaps) a parlé, d'un ton réjoui, des discours de protestation énoncés de ce côté-ci de la Chambre et aussi par certains honorables députés d'en face; quand il a parlé de la doctrine des libéraux assis à votre gauche, monsieur l'Orateur, dans ce que nous appelons l'appendice, je crois qu'il n'a pas tenu compte du fait que tout parti libéral digne de ce nom, doit compter des membres, que le nombre en soit considérable ou petit, qui soient un peu rebelles et orateurs impénitents. Ce ne serait plus un parti libéral si on n'y trouvait des divergences et des distinctions d'opinions. La vie et la vigueur de tout parti libéral compte sur la critique utile qui édifie et construit les politiques de ce même parti. J'ai cherché plusieurs fois à convertir mon honorable ami de Winnipeg-Nord, car c'est un de mes bons amis, mais dans cette lutte entre un Juif et un Ecossais, je ne sais pas lequel des deux l'emportera. J'espère qu'un jour je pourrai lui faire comprendre que le parti libéral n'interdit pas la liberté de pensée ou de parole, et qu'il ne rejette pas hors de ses cadres, par décret de son exécutif, les membres rebelles ou impénitents.

Je vais d'abord parler d'une ou deux questions qui sont plus d'ordre régional que général en ce qui concerne le Dominion. L'été dernier, ma circonscription de Marquette, de même que certaines parties de Dauphin et de Brandon, ont souffert de la sécheresse, peut-être pas autant que dans la Saskatchewan, mais dans une grande mesure. Les territoires ainsi atteints par la sécheresse au Manitoba étaient à l'ouest de la rivière Assiniboine, et s'étendaient jusqu'à la frontière de la Saskatchewan, sur une distance de plu-